

A background graphic consisting of a dark blue field with a network of white lines and dots, resembling a molecular or digital structure. The lines connect various points, creating a complex web of triangles and polygons. The dots are small and white, some appearing as nodes in the network. The overall effect is a sense of connectivity and technology.

*Jun 2021*

**Mission d'assistance à  
maîtrise d'ouvrage dans  
la réalisation du plan  
d'action Eurorégion  
Pyrénées-Méditerranée  
(EPM) Innovation2030 –  
Lot 2**



Guide sur les freins à la coopération  
**transfrontalière des PME de l'Eurorégion**



*Juin 2021*

**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la  
réalisation du plan d'action Eurorégion Pyrénées-  
Méditerranée (EPM) Innovation2030 – Lot 2**

Guide sur les freins à la coopération transfrontalière des PME  
**de l'Eurorégion**

---

Click to add names of project team members



# Table des matières

---

Introduction	1
1. Identification des principaux freins à la participation des PME dans des projets de coopération transfrontalière	2
1.1. Messages clés issus de l'enquête électronique	2
1.2. Définition de la liste des freins à la participation des PME dans des projets de coopération transfrontalière	7
2. Analyse des freins à la coopération transfrontalière des PME et propositions pour les lever / atténuer	9
2.1. Favoriser la connaissance réciproque des acteurs de la recherche, du développement et de l'innovation au sein de l'Eurorégion pour faciliter l'émergence de projets	9
2.2. Accompagner les porteurs de projets dans leur démarche de coopération transfrontalière en matière de RDI	12
2.3. Agir sur l'environnement des projets	16
ANNEXE - Note méthodologique	19
A.1 Bibliographie	20
A.2 Entretiens	20
A.2.1 Méthodologie des entretiens	20
A.2.2 Profil des personnes consultées	21
A.3 Enquête électronique	24
Méthodologie de l'enquête	24
A.3.1	24
A.3.2 Profils des répondants	27



## Introduction

---

Le présent document est le rapport d'étude sur les freins à la coopération transfrontalière rencontrés par les PME. Il a été réalisé dans le cadre de la mission **d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la réalisation du plan d'action Eurorégion Pyrénées-Méditerranée** (EPM) Innovation2030 – Lot 2.

Si le lot 1 a pour objet de définir une S3 eurorégionale, il convient d'envisager en parallèle la mise en place des conditions nécessaires à la participation active des entreprises du territoire **de l'Eurorégion** dans une dimension de coopération régionale. Tel est l'objet du LOT 2.

De nombreux freins, de natures très diverses entravent la coopération entre les entreprises. Aux obstacles culturels qui peuvent freiner l'appétence pour la coopération s'ajoutent des obstacles administratifs ou juridiques qui peuvent rendre cette coopération effectivement plus difficile.

Il s'agit donc dans cette mission d'analyser :

- Quels sont ces freins (de quelle nature, sur quelles cibles, selon quelles géographies, avec quelle importance) ?
- Comment fonctionnent-ils et quelles en sont les conséquences sur la coopération ?
- Quelles sont les solutions pour les lever, ou du moins les réduire (quels acteurs, quelles actions mettre en place dupliquer) ?

Ce rapport a été produit sur la base des outils méthodologiques suivants :

- Une analyse documentaire spécifique au sujet de coopération transfrontalière des PME ;
- Une série d'entretiens avec les acteurs institutionnels et les acteurs de la RDI du territoire (ces entretiens étaient communs au lot 1 sur la S3 de l'Eurorégion) : il ne s'agit pas d'entreprises en direct mais de structures d'appui aux entreprises (de type clusters, agences de développement économique, etc.)
- Une enquête électronique à destination des entreprises de l'Eurorégion.

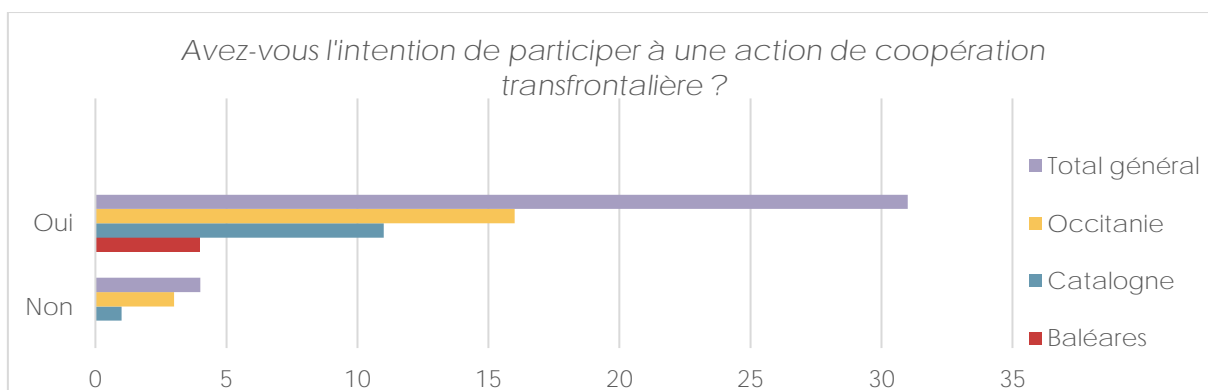
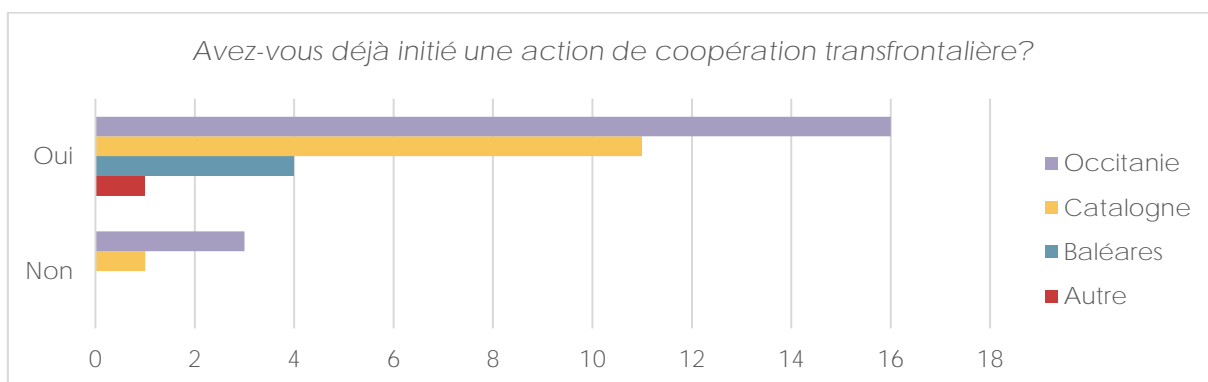
Les précisions méthodologiques (bibliographie, contacts et traitement de l'enquête sont présentés en annexe à ce rapport).

# 1. Identification des principaux freins à la participation des PME dans des projets de coopération transfrontalière

## 1.1. Messages clés issus de l'enquête électronique

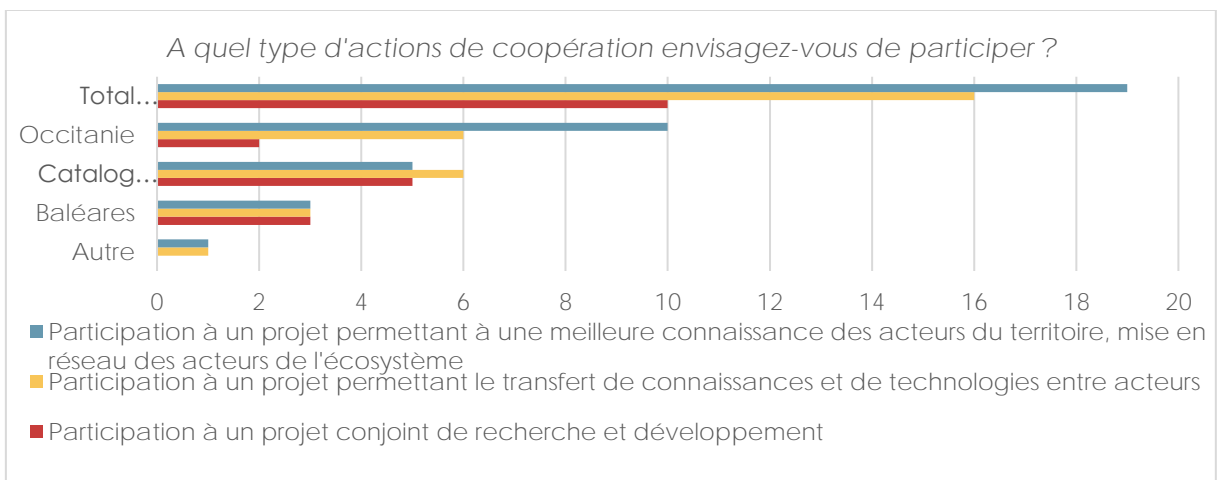
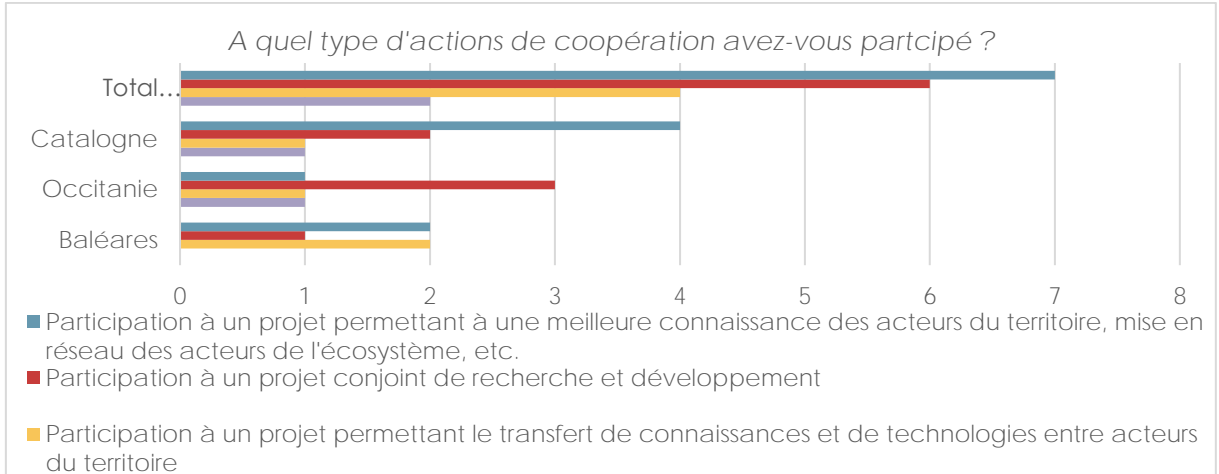
Pour la réalisation de ce guide, une enquête électronique auprès des PME de l'Eurorégion a été conduite. Nous présentons ici les principaux éléments (les aspects méthodologiques sont précisés en annexe).

Les entreprises qui ont répondu à l'enquête électronique sont majoritairement des acteurs impliqués ou intéressés par la coopération transfrontalière. La très large majorité d'entre elles ont en effet déjà participé à une action de coopération transfrontalière ; les autres sont en général désireuses de le faire

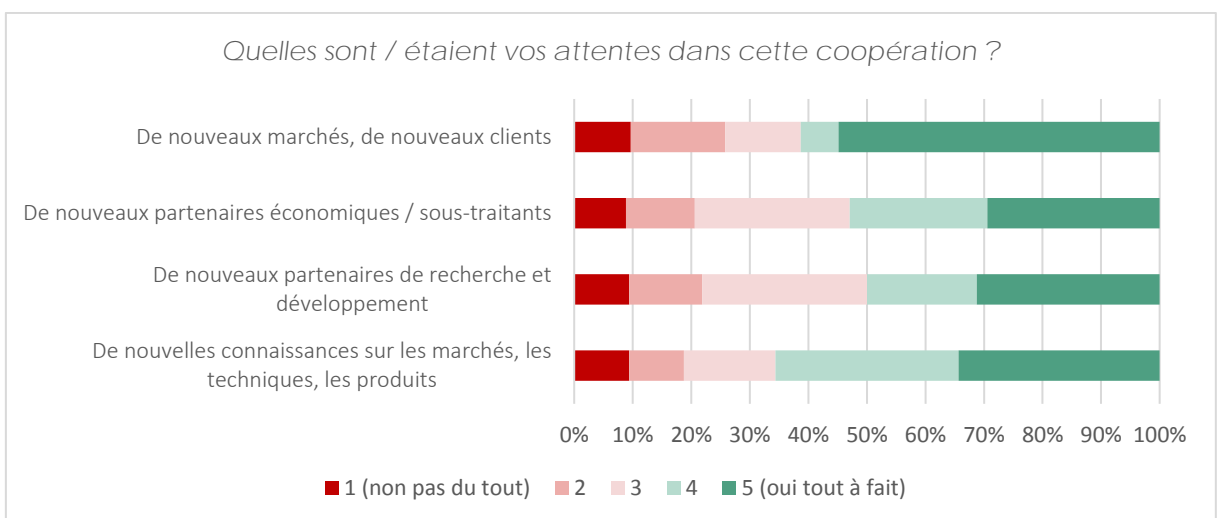


Les actions menées en termes de coopération étaient avant tout des projets visant une meilleure connaissance des acteurs du territoire, une mise en réseau des acteurs de **l'écosystème**. Les projets conjoints de R& D et les projets de transferts de technologie sont moins nombreux<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On note des différences entre les territoires de l'eurorégion mais les effectifs de répondants ne sont pas assez importants pour en tirer des conclusions utiles.



Les attentes des PME dans ces participations à des projets de coopération transfrontalière portent avant tout sur **l'acquisition de nouvelles connaissances sur les marchés, les techniques**, les produits, sur la conquête de nouveaux marchés ou de nouveaux clients, la rencontre avec de nouveaux partenaires économiques et / ou sous-traitants et enfin de nouveaux partenaires de recherche et développement.





Dans ces coopérations, les freins rencontrés ou appréhendés sont les suivants :

1. Méconnaissance des acteurs et des partenaires potentiels de coopération
2. **Manque d'incitation et d'accompagnement des pouvoirs publics**
3. Complexité du montage de projets (notamment dans le cadre de fonds européens)
4. Différence des réglementations

En lien avec la complexité du montage de projet, viennent ensuite les questions de suivi administratif et financier des projets et de gestion de trésorerie pour les projets financés

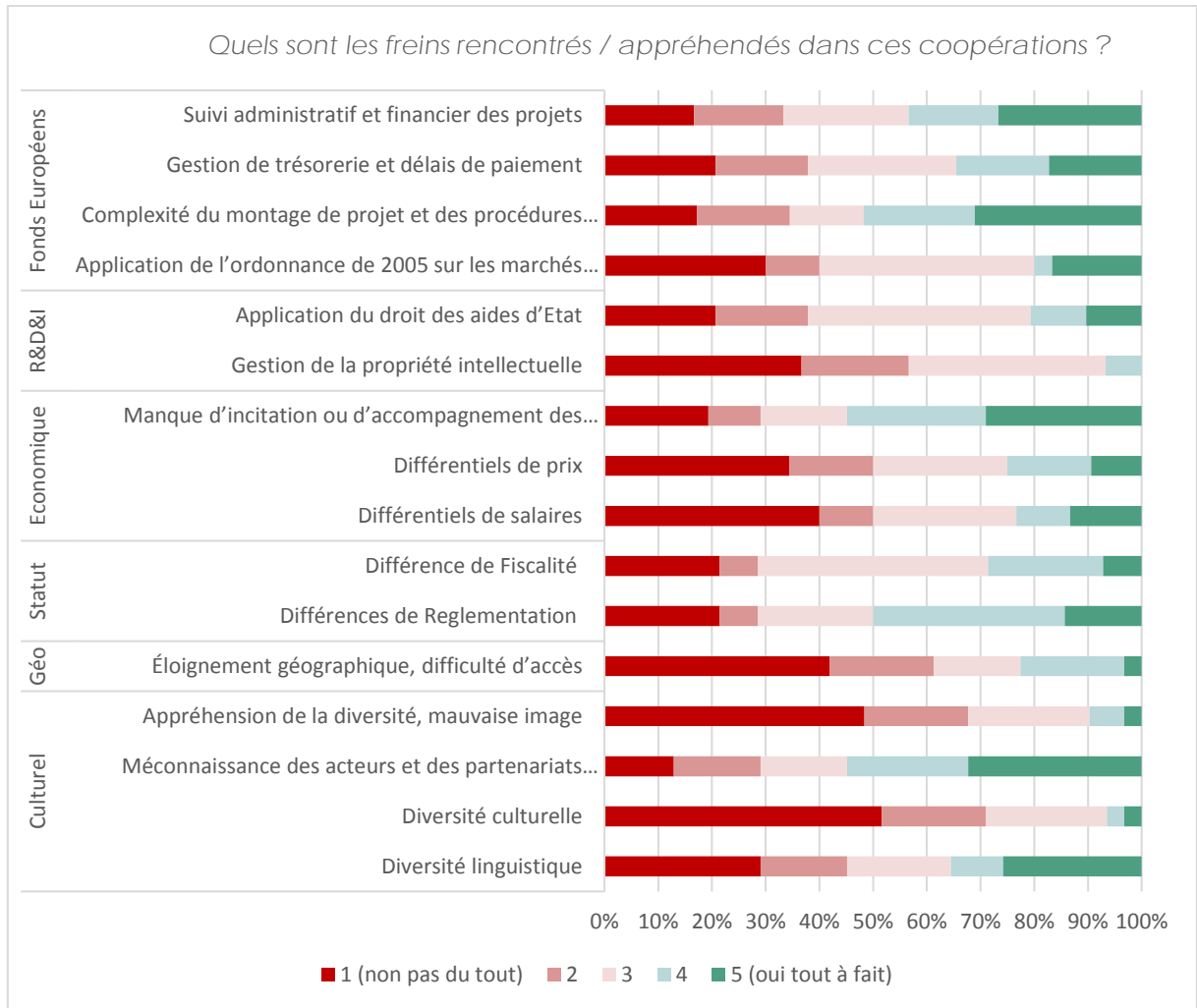
Les problèmes de langue et de communication sont ensuite mentionnés, ainsi que les questions **de transport et d'accessibilité**.

Puis viennent les différences de fiscalité, les distorsions de concurrence par les prix et les salaires liées aux réglementations et au développement économique différents des territoires.

Les questions spécifiques des **règles de marchés publics et de régimes d'aide d'État** sont mentionnées de façon beaucoup plus marginale,

Enfin, la question de la propriété intellectuelle n'a pas été spécifiquement mentionnée comme un frein majeur à la coopération des entreprises **dans l'enquête** mais **elle l'a été** dans les entretiens.

De la même manière, la diversité culturelle n'a pas été identifiée comme un frein dans l'enquête (ce qui pourrait s'expliquer par le fait que la plupart des répondants ont déjà entamé des activités de coopération), mais l'a été dans les entretiens avec l'écosystème d'innovation.

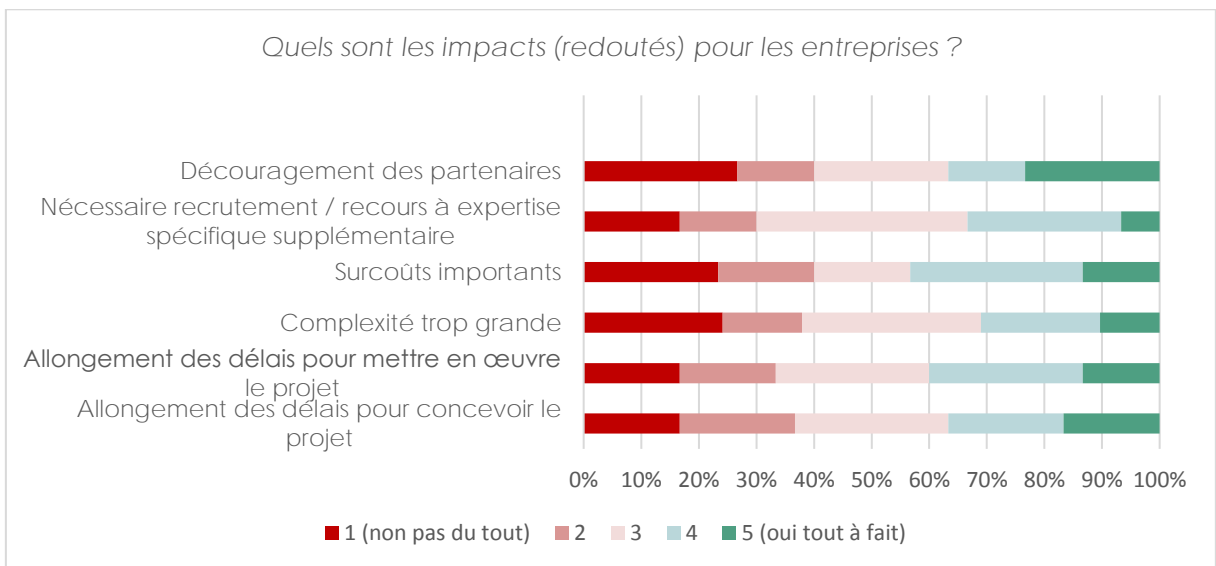


L'importance accordée à chaque frein varie légèrement en fonction de la région des répondants (cf. tableau ci-dessous). Ainsi, pour les entreprises implantées aux Baléares, l'éloignement géographique et la diversité linguistique sont perçus comme des freins plus significatifs que pour les entreprises des deux autres régions. D'autres freins, tels que le manque d'incitation ou d'accompagnement des pouvoirs publics, ressortent comme des freins importants pour les trois régions.

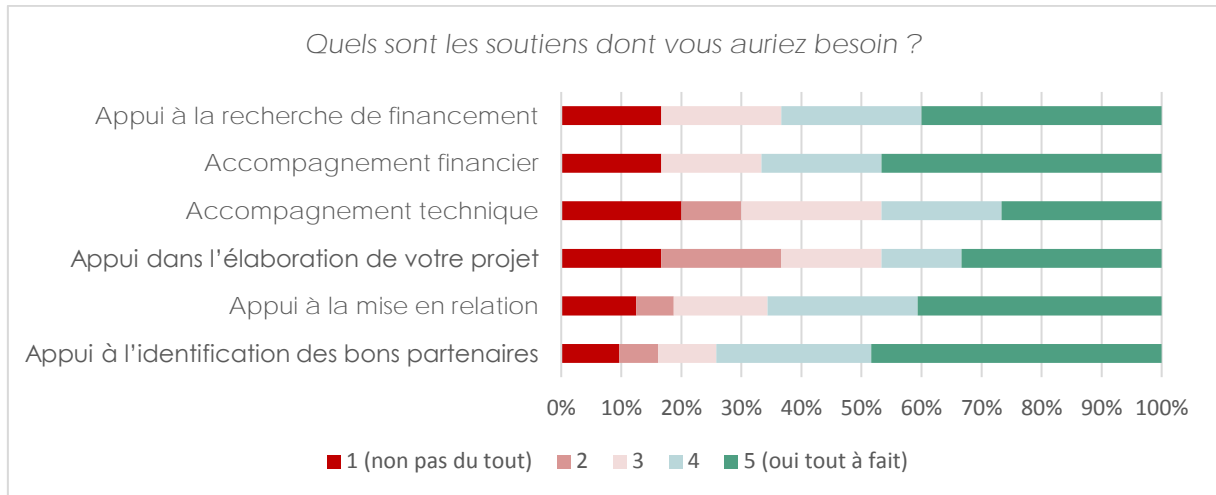


		Baléares	Catalogne	Occitanie
Ordre hiérarchique des freins	1	Diversité linguistique	Différentiels de salaire	Complexité du montage de projets (notamment projets européens)
	2	Manque d'incitation ou d'accompagnement des pouvoirs publics	Manque d'incitation ou d'accompagnement des pouvoirs publics	Méconnaissance des acteurs et des partenariats potentiels
	3	Éloignement géographique, difficulté d'accès	Méconnaissance des acteurs et des partenariats potentiels	Manque d'incitation ou d'accompagnement des pouvoirs publics
	4	Différentiels de prix	Suivi administratif et financier des projets (notamment projets européens)	Suivi administratif et financier des projets (notamment projets européens)

Les principaux impacts redoutés ou rencontrés dans cette coopération transfrontalière portent avant tout sur des **surcoûts ou des délais allongés dans la conception et la mise en œuvre des projets**, et par conséquent un certain découragement des partenaires.



Les demandes de soutien des PME sont fortes ; les entreprises qui ont répondu à l'enquête se prononcent par conséquent sur des soutiens en termes **d'appui à l'identification des bons partenaires**, **l'accompagnement à la mise en relation** et **l'accompagnement financier** et dans une moindre mesure sur un accompagnement technique dans l'élaboration des projets.



### Messages clés

- Des acteurs impliqués dans la coopération transfrontalière, avant tout dans un objectif d'intégration dans les réseaux d'acteurs, de connaissances de l'écosystème
- Des freins appréhendés ou rencontrés qui portent avant tout sur i) la méconnaissance des acteurs, des marchés, des réglementations, ii) la complexité des projets à monter (notamment des projets européens) et iii) le manque d'incitation des pouvoirs publics
- Des demandes de soutien fortes, notamment en termes d'appui à l'identification des bons partenaires, d'accompagnement à la mise en réseau et d'accompagnement financier

## 1.2. Définition de la liste des freins à la participation des PME dans des projets de coopération transfrontalière

Les résultats des investigations permettent ainsi d'identifier deux grandes catégories de freins rencontrés par les PME de l'Eurorégion dans leurs projets de coopération transfrontalière :

- Avant même le lancement des projets, un problème essentiel de méconnaissance de part **et d'autre de la frontière** : méconnaissance des acteurs et des réseaux d'acteurs, des politiques, des écosystèmes, couplée avec un problème de méconnaissance du droit et de l'environnement des projets et dans une certaine mesure, d'un problème de langue ;
- **Dans la mise en œuvre des** projets avant tout, des difficultés liées à la fois aux spécificités des projets de coopération, des projets de RDI et des subventions publiques : complexité du montage des projets, suivi administratif et financier des projets, gestion de trésorerie et délais de paiement. Dans certains cas spécifiques peut se poser également les questions de propriété intellectuelle, du droit des aides d'État et de la réglementation sur les marchés publics.

Le troisième frein principal identifié par les entreprises est le **manque d'incitation ou d'accompagnement des pouvoirs publics** ; c'est en fait un levier d'action pour l'EPM qui permet de répondre aux deux premiers freins mentionnés ci-dessus.



Les enjeux pour l'EPM sont ainsi de :

- Favoriser la connaissance réciproque des acteurs de la recherche, du développement et **de l'innovation au sein de l'Eurorégion pour faciliter l'émergence de projets**
- Accompagner les porteurs de projets dans leur démarche de coopération transfrontalière en matière de RDI

Par ailleurs, les PME rencontrent également des difficultés d'une part du fait des différentes de fiscalité, de salaires ou de prix et d'autre part en termes d'éloignement, d'accessibilité et de transport. Toutefois, il s'agit de sujets sur lesquels l'EPM n'a pas de prise et que nous proposons de ne pas traiter dans ce rapport.



## 2. Analyse des freins à la coopération transfrontalière des PME et propositions pour les lever / atténuer

---

Cette section présente une analyse détaillée des freins à la coopération transfrontalière des PME de l'Eurorégion. Elle propose pour chacun d'entre eux ou pour chaque groupe de freins une analyse des effets pour les entreprises, la dynamique d'innovation, le territoire et une proposition de recommandations pour lever ou atténuer ces freins. Ces recommandations s'adressent avant tout à l'EPM dans son rôle d'ambassadeur et de chef de projet pour la coopération à l'échelle transfrontalière, à même de mobiliser les partenariats utiles au sein de l'eurorégion.

### 2.1. Favoriser la connaissance réciproque des acteurs de la recherche, du développement et de l'innovation au sein de l'Eurorégion pour faciliter l'émergence de projets

Analyse des freins	Présentation des freins et mécanismes à <b>l'œuvre</b>	<p>Les acteurs font état d'une grande méconnaissance des possibilités de coopération, du fait notamment d'une méconnaissance (voire d'une absence de connaissance) sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les acteurs, publics et privés, de recherche, d'innovation ou de développement économique, des territoires et les écosystèmes d'acteurs des territoires : Qui ?</li><li>• Les stratégies et les projets : Qui fait quoi, avec qui ?</li><li>• Les possibilités d'appui et d'accompagnement dans la conduite des projets : Comment faire ? comment financer ?</li><li>• Le contexte de mise en œuvre du projet : obligations réglementaires à respecter dans les deux pays, etc.</li></ul> <p>Ceci peut d'ailleurs être renforcé par la barrière de la langue qui joue également un facteur décisif dans ce manque de communication. La diversité linguistique est en effet l'un des aspects spécifiques de la diversité culturelle. La barrière de la langue intervient de façon directe sur la capacité d'échanger entre les partenaires mais aussi de façon transversale puisqu'elle accentue d'autres difficultés (juridique, administratif, etc.).</p>
	Effets pour les entreprises, la dynamique <b>d'innovation, le territoire</b>	<p>Ainsi, les acteurs peuvent se restreindre à des collaborations au sein de leur pays d'origine. Les acteurs restent légitimement dans leur « zone de confort », au détriment de projets nouveaux potentiellement porteurs pour le territoire.</p>



		<p>Le potentiel de projets n'est pas réalisé sur le territoire : on a moins de projets, des projets de plus faible envergure, des projets menés par les partenaires habituels et par conséquent peut-être moins innovants.</p>
Recommandations pour lever ces freins	Objectifs	<p>Renforcer la connaissance des acteurs et des écosystèmes de la RDI et du développement économique de part et d'autre de la frontière.</p> <p>Permettre davantage d'échanges et d'interactions entre les différentes parties, afin de réduire cette méconnaissance et de sensibiliser aux opportunités de partenariats possibles.</p>
	Actions à entreprendre à court et moyen terme	<p><i>Actions de <b>court et moyen terme (d'ici 3 ans)</b></i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Appui à l'identification des acteurs</b> : réaliser une cartographie de l'écosystème d'innovation eurorégional : sous forme de fiches, créer un catalogue digital recensant les compétences, les coordonnées et le positionnement géographique de chaque acteur (start-ups, grands groupes, centres de recherche, partenaires financiers), pour que chacun puisse chercher les informations de manière autonome. Une telle cartographie est un outil extrêmement précieux pour les acteurs et nécessite un gros travail pour l'établir. Il mérite également un travail important d'actualisation régulière (tous les deux ans maximum) pour garder sa pertinence.</li><li>• <b>Appui à l'identification des financements</b> : pour les aides européennes notamment, proposer un panorama des financements pour les projets de RDI (une échelle des possibles, le potentiel, une cartographie des aides possibles et accessibles selon les thématiques). Comme pour la cartographie des acteurs, la cartographie des financements demande à être actualisée régulièrement pour conserver sa pertinence. Une veille sur les calendriers des différents appels à projets, qu'ils soient régionaux, nationaux ou européens, nécessite un travail régulier pour collecter et diffuser l'information.</li><li>• Valorisation du potentiel de la coopération par des actions de communication dédiée à la coopération transfrontalière en matière de RDI au sein de l'Eurorégion : mettre en place des campagnes de communication, promotion des projets et programmes en cours afin de susciter l'intérêt des entreprises. Communiquer de manière plus ciblée / focalisée aux parties intéressées.</li></ul> <p><i>Actions de long terme</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Soutien à la mise en réseau des acteurs de l'innovation, du transfert de technologies et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat (réseaux de clusters, pépinières,</li></ul>



		<p>incubateurs, technopoles, associations de professionnels etc.), ciblés sur les secteurs d'intervention de la S3 de l'Eurorégion, en priorité □ pour permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le transfert de technologies et la promotion de l'utilisation des solutions innovantes</li><li>- Le développement conjoint d'outils de veille stratégique</li><li>- Le développement de projets de recherche et d'innovation</li><li>- Une meilleure connaissance réciproque des opportunités d'affaires</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>• Appui à la structuration de filières à l'échelle de l'Eurorégion, via l'appui à la définition de stratégie de développement conjointe pour développer des chaînes de la valeur eurorégionales, l'appui à des missions exploratoires conjointes, l'appui à la participation conjointe à des foires commerciales et à des salons, internationaux (Favoriser les rencontres, les échanges et le networking : accompagner et financer les acteurs de la RDI et notamment les entreprises, pour qu'elles assistent à des salons pour la recherche de nouveaux partenariats)</li><li>• <b>Facilitation du contexte des échanges au sein de l'Eurorégion</b> : appui au développement d'outils communs de veilles sur les opportunités d'affaire (appels d'offre publics et privés par exemple)</li><li>• Formation des acteurs à ces enjeux de coopération régionale (dont formation en langue, notamment langue étrangère sur objectifs spécifiques / professionnels)</li></ul>
	Responsables des actions et partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"><li>• EPM en coopération avec les territoires membres de l'EPM</li><li>• Autres partenaires publics (villes, agglomérations notamment)</li><li>• Clusters, centres de transfert, technopoles, agences de développement économique</li><li>• Associations d'entreprises et entreprises, organisations professionnelles, organisations du commerce</li><li>• Acteurs de soutien à la coopération régionale (Autorité de gestion et secrétariat conjoints des programmes INTERREG notamment)</li></ul>



## 2.2. Accompagner les porteurs de projets dans leur démarche de coopération transfrontalière en matière de RDI

<p>Analyse des freins</p>	<p>Présentation des freins et mécanismes à l'œuvre</p>	<p>Les projets de coopération sont par nature plus complexes que des projets « classiques ». Ils sont en général menés dans deux langues différentes, par des acteurs de culture différentes, qui évoluent dans des contextes différents.</p> <p>Les projets de RDI sont également complexes car ils intègrent une part de risque liée à l'innovation, sont à la croisée d'enjeux de recherche souvent publique et de développement économique souvent privé, etc. Dans les cas des projets de RDI se pose notamment la question du droit de la propriété intellectuelle.</p> <p>Les différents obstacles juridiques et administratifs posent des difficultés pour les travailleurs et les entreprises. Du côté des travailleurs, un manque de reconnaissance des diplômes et des qualifications, les différences quant à la sécurité sociale, les retraites, les régimes fiscaux, sont autant de difficultés qui découragent ces personnes à travailler dans le pays voisin. Du côté des entreprises, les différences de réglementations ainsi que les différences de normes techniques sont un frein à l'intégration. La complexité de ces procédures est alourdie également par un manque d'informations et de connaissances des pratiques du pays voisin.</p> <p>Si ces projets font l'objet de financements publics, et notamment de fonds européens, s'ajoute alors la complexité administrative et financière pour respecter de nombreuses contraintes réglementaires mais qui détermine l'éligibilité aux subventions européennes. Le processus demande un travail complexe afin de. Des délais d'instruction conséquents, des coûts supplémentaires lors de déplacements ou de rencontres, peuvent freiner le dynamisme des projets transfrontaliers. Le suivi administratif et financier des projets implique une charge de travail conséquente qui alourdit la complexité des procédures. Elle crée donc des difficultés supplémentaires, d'autant plus pour les structures inexpérimentées ou les équipes, souvent réduites, dans les PME.</p> <p>Les fonds FEDER (dont Interreg) notamment sont régis par le principe de paiement sur présentation de justificatifs de dépenses acquittées. Les structures doivent donc avoir les fonds suffisants pour assumer leurs achats et faire face aux délais de remboursement parfois longs. Dans le cas contraire, ce principe peut créer des problèmes de trésorerie pour les structures, notamment les plus fragiles qui ont peu de capacités d'autofinancement.</p> <p>Dans le cas des projets financés par les fonds publics peuvent se poser de façon spécifique les problèmes <b>d'application du droit des aides d'État et des règles de marché public</b>.</p>
---------------------------	--	---



		<p>Le caractère transfrontalier des échanges accentue la complexité de l'application du droit des aides d'État. Chaque État peut transposer différemment les autorisations d'aides ouvertes par le droit communautaire. L'application de la règle de minimis pose des problèmes d'interprétation. Dans le cas des aides européennes, ces difficultés sont renforcées par le manque de capacités juridiques au sein des unités responsables de la gestion des fonds européens et des aides d'État. De plus, pour l'entreprise, percevoir des aides d'État joue en sa défaveur pour l'obtention d'aides européennes car l'entreprise semble alors peu stable et en difficulté.</p> <p>De plus, les structures peuvent présenter une méconnaissance des règles de marchés publics auxquelles elles sont soumises. Elles doivent adapter leurs pratiques professionnelles afin de se conformer à la réglementation. Il est donc nécessaire d'accompagner ces structures.</p>
	Effets pour les entreprises, la dynamique <b>d'innovation, le territoire</b>	<p>Les conséquences pour les porteurs sont de nature différente et peuvent s'accumuler, dans un « effet boule de neige » :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• un allongement dans la conduite des projets et du temps détourné de la recherche / développement vers les aspects administratifs</li><li>• des coûts supplémentaires liés à ce temps passé (et éventuellement au recrutement de RH dédiées)</li><li>• Parfois un certain découragement dans la conduite des projets</li><li>• Des incertitudes en matière de droit applicables et des erreurs dans l'application du droit, potentiellement coûteuses en cas de contrôle (règles de marchés publics et aides d'État notamment).</li></ul> <p>Dans le cas de la PI spécifique de la PI, la question de la gestion de la propriété intellectuelle crée parfois un manque de confiance pour le partage d'idées ou de ressources entre les entreprises. La participation au sein de projets collaboratifs peut poser problème à certaines entreprises qui se retrouvent face à des acteurs qui constituent leurs concurrents au niveau international.</p>
Recommandations pour lever ces freins	Objectifs	<p>Les objectifs de l'intervention des partenaires de la coopération régionale en matière de RDI sont multiples. En effet, afin de favoriser la participation des PME, il convient de contribuer au renforcement des capacités des porteurs dans la conduite de leurs projets, notamment en les appuyant pour :</p>





		<ul style="list-style-type: none"><li>• Limiter les incertitudes administratives et juridiques sur les projets</li><li>• Limiter les incertitudes financières sur les projets</li></ul> <p>Ce renforcement des capacités passe avant tout par un accompagnement des porteurs, sous la forme d'un mentorat à organiser (notamment avec des porteurs de projets plus aguerris) et de formations spécifiques (sur les questions juridiques notamment).</p> <p>La coopération avec les autres acteurs de la coopération régionale en matière de RDI, et notamment les autorités de gestion et secrétariats conjoint des Programmes Interreg, est indispensable.</p>
	Actions à entreprendre à court et moyen terme	<p><b>Actions de court et moyen terme (d'ici 3 ans)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Identification précise des besoins des porteurs de projet permettant de proposer des <b>modules de formation facilitant la mise en œuvre et la gestion de leur projet</b>. Cette étude a montré les besoins des porteurs de projet sur des sujets spécifiques comme la gestion de la propriété intellectuelle dans les projets de RDI. D'autres besoins pourraient être mis en évidence par une action plus spécifique d'identification des besoins. Un tel travail mérite d'être conduit en partenariat avec les autorités de gestion et secrétariat conjoint des PO FEDER et Interreg de l'espace de coopération qui peuvent être amenés à vouloir répondre aux mêmes besoins des porteurs de projet.</li><li>• Accompagnement des porteurs de projets sur la gestion de la propriété intellectuelle : un accompagnement permettra de renforcer les connaissances des structures sur la PI via par exemple des formations mais également de fournir des outils permettant de traiter la question de la PI dans la définition des accords de sa gestion au sein des partenariats. Il faut proposer aux différentes structures des modèles de référence d'accords de partenariat, ainsi que leur recommander de faire recours à des services de conseil en PI afin de les guider ou de leur fournir les informations nécessaires. Par ailleurs, intégrer davantage d'entreprises étrangères au sein des processus d'incubation nationaux permettra de faciliter la confiance et créer des réseaux entrepreneuriaux au niveau de l'Eurorégion</li><li>• Accompagnement des porteurs de projets sur des aspects spécifiques des projets comme les <b>aides d'État et sur le droit des marchés publics</b>. Un meilleur accompagnement permettra de renforcer les connaissances des acteurs afin qu'ils aient une expertise minimum du droit. En ce sens, il est nécessaire de permettre et d'apporter une assistance particulière pour les structures qui ont peu d'expérience dans le domaine ou peu de capacités.</li></ul>



		<p><i>Actions de long terme</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Appui au renforcement des capacités des porteurs : il est essentiel d'accompagner au mieux les porteurs de projets, afin d'améliorer la transmission d'informations et de permettre le recours à des réseaux d'acteurs spécialisés. Il faut permettre également l'amélioration de l'accompagnement dans les démarches administratives et financières afin de simplifier ce travail. Il est essentiel de développer les connaissances et l'accès aux informations concernant les règles juridiques et administratives présentes dans le pays voisin, notamment dans le domaine du travail.</li><li>• Appui au financement des projets : il semble essentiel de pouvoir développer des mécanismes d'avances en début de projet en définissant un montant sécurisant et une échéance de récupération. En ce sens, il est nécessaire de développer des outils de préfinancement en se rapprochant des institutions existantes sur le territoire concerné ainsi que de fluidifier le traitement des demandes. Il serait également possible d'envisager des traitements prioritaires pour les PME.</li></ul>
	Responsables des actions et partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"><li>• EPM en coopération avec les territoires membres de l'EPM</li><li>• Autres partenaires publics (villes, agglomérations notamment)</li><li>• Acteurs de soutien à la coopération régionale (Autorité de gestion et secrétariat conjoints des programmes INTERREG notamment)</li></ul>



### 2.3. Agir sur l'environnement des projets

<p>Analyse des freins</p>	<p>Présentation des freins et mécanismes à l'œuvre</p>	<p>Trois freins de nature différente sont à l'œuvre dans l'environnement général des projets de coopération régionale en RDI :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La langue (cf. supra)</li><li>• L'accessibilité du territoire : l'éloignement géographique des entreprises peut poser des problèmes notamment en cas de manque d'infrastructures des services de transports publics, d'encombrements ou encore du prix et de la durée des trajets qui peuvent être dissuasifs. De plus, des difficultés peuvent être rencontrées lorsque les transports publics fonctionnent de manière indépendante de l'autre pays et qu'il n'existe alors pas de complémentarités au niveau du prix, des horaires, des abonnements/tickets, etc. Enfin, l'allongement des délais de livraison peut générer un frein aux interactions transfrontalières via d'éventuelles formalités douanières excessives notamment lors de coopérations hors UE.</li><li>• La faible implication des acteurs publics : les pouvoirs publics se restreignent souvent au cadre d'action des États. De plus, leurs politiques de développement économique s'articulent avant tout sur le développement de leur territoire. Le manque d'incitations et d'accompagnement provient également d'un manque de connaissances des programmes d'appui transfrontalier, ainsi que des avantages à en tirer. De plus, le manque d'accompagnement peut provenir d'une mauvaise estimation (à la baisse) du nombre de personnes impactés par les difficultés des échanges régionaux.</li></ul>
	<p>Effets pour les entreprises</p>	<p>Ces freins qui dépassent de loin le seul cadre des projets de coopération régionale en matière de RDI ont un impact indirect mais certains sur les projets : ils peuvent entraver en effet à la fois l'émergence des projets et la bonne réalisation des projets.</p>
<p>Recommandations pour lever ces freins</p>	<p>Actions à entreprendre à court et moyen terme</p>	<p>A court terme</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mobiliser les acteurs publics sur le potentiel de la coopération au sein de l'eurorégion.</b> Il est important réussir à sensibiliser l'importance d'une coopération transfrontalière par l'intermédiaire d'analyses économiques, de recensement des besoins des personnes, etc. Il est nécessaire d'augmenter le nombre d'interactions, d'échanges, de liens entre les territoires afin de prendre connaissance des opportunités possibles. L'EPM, par son positionnement, peut avoir un rôle d'ambassadeur de la coopération régionale et doit mener un « lobbying » actif à destination des acteurs publics pour qu'ils soutiennent davantage la coopération régionale. Il s'agit avant tout de la Generalitat de Catalogne, du Gouvernement des Illes Baléares et de la Région Occitanie qui</li></ul>



		<p>compose l'Eurorégion. Il s'agit plus largement des autres acteurs publics qui ont un rôle important sur le développement économique local (EPCI en France par exemple).</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Proposer des modules de formation en langue sur des besoins professionnels spécifiques : français, espagnol ou catalan (voire anglais) appliqué à la coopération technique dans tel ou tel secteur</li><li>• <b>Sur l'éloignement et l'accessibilité</b> : la pandémie de COVID-19 a accéléré la transition numérique des acteurs, y compris des PME. Par ailleurs, les fonds structurels FEDER ont déjà permis une intervention importante sur les infrastructures et les usages du numérique. <b>Nombre de besoins ont d'ores et déjà été couverts mais la transition numérique des entreprises n'est pas complète et peut être poursuivie avec l'appui des pouvoirs publics</b> : il convient ainsi de recenser les <b>besoins des PME de l'eurorégion</b> sur le numérique afin de proposer des solutions permettant leur rapprochement.</li></ul> <p><i>A long terme</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sur la question culturelle et linguistique :<ul style="list-style-type: none"><li>- Soutenir la réalisation des projets interculturels entre les territoires, pour les plus jeunes mais également pour les adultes. Cela permettra de sensibiliser les personnes à <b>l'histoire</b> commune afin de conforter une identité commune. En lien avec les <b>objectifs de l'eurorégion pour « une cohésion sociale renforcée avec les citoyens au cœur du projet eurorégional »</b>, proposer des projets autres que ceux centrés sur la coopération technologique (ex. ceux pour favoriser la cohésion sociale) permet d'établir une base de confiance pour ensuite faciliter la coopération scientifique, technique et économique.</li><li>- <b>Il est important également de stimuler l'offre et la demande dans le domaine de l'apprentissage de la langue voisine</b> en proposant des formations adéquates. De plus, l'apprentissage de la langue du pays voisin permettra également de se familiariser avec ses normes, sa culture, etc.</li><li>- Il est ainsi essentiel de proposer <b>des cours d'intercompréhension linguistique et culturelle</b> pour éduquer, former les entreprises et faciliter la cohésion sociale</li></ul></li></ul>
	Responsables des actions et partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"><li>• EPM en coopération avec les territoires membres de l'EPM</li><li>• Autres partenaires publics (villes, agglomérations notamment)</li></ul>



- Acteurs de soutien à la coopération régionale (Autorité de gestion et secrétariat conjoints des programmes INTERREG notamment)

## ANNEXE - Note méthodologique

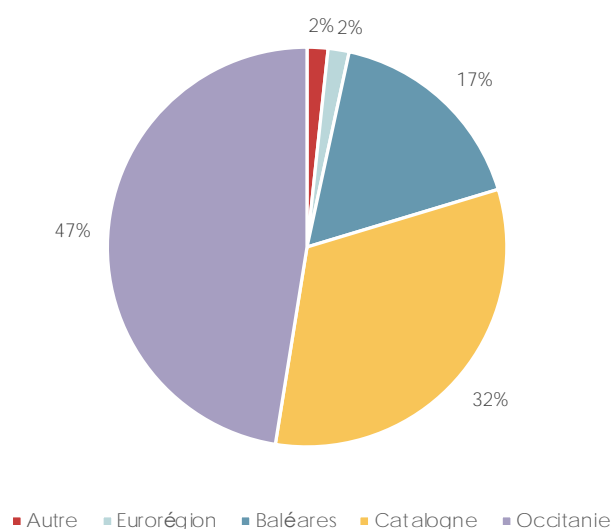
---

La présente note méthodologique détaille les investigations conduites dans le cadre de la mission, dont une analyse documentaire, des entretiens auprès des parties prenantes et des acteurs issus de l'écosystème d'innovation eurorégional et une enquête électronique à destination des PME eurorégionales.

Au total, ce sont 63 acteurs issus de 59 organismes différents qui ont été interrogés dans le cadre des investigations, soit par le biais des entretiens individuels soit par le biais de l'enquête électronique destinée aux PME.

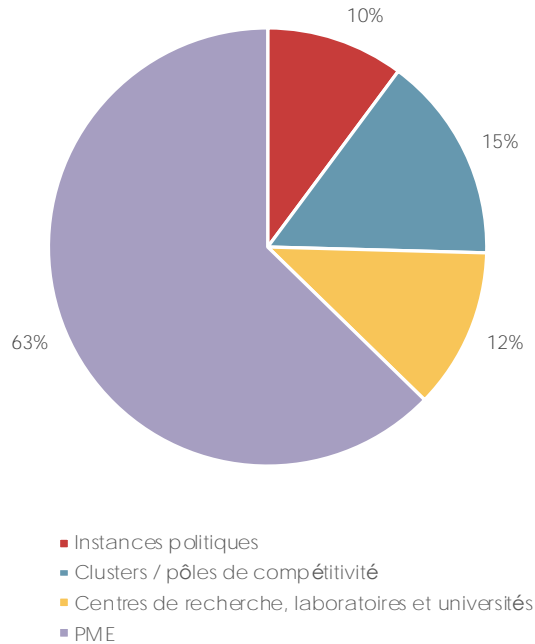
Presque la moitié de ces 59 organismes sont issus de la région Occitanie, suivis par la Catalogne avec un tiers des organismes consultés, et par les Baléares avec 17 % des organismes. Deux organismes ne ressortissaient d'aucune de ces régions, dont un qui était l'Eurorégion (GECT) elle-même.

Région des organismes consultés (total)



La grande majorité des organismes consultés sont des PME, qui représentaient les deux-tiers des organismes totaux. Par ailleurs, trois autres grandes catégories d'acteurs ont été consultés dans le cadre de la mission, à savoir : les clusters et pôles de compétitivités des trois régions (15 %), les centres de recherche, laboratoires et universités (12 %), et les instances politiques (10 %).

Typologie des organismes consultés (total)



## A.1 Bibliographie

Principaux documents
Étude sur l'implication du secteur privé dans les projets et les programmes de Coopération Territoriale Européenne / Étude Technopolis pour le CGET INTERREG
Documentation Interact / Interreg sur les PME
Documentation de la MOT / étude sur le développement économique transfrontalier
Observatoire de la Coproduction en Méditerranée
Inventaire des projets d'investissement et de développement économique transfrontalier : besoins, obstacles, outils

## A.2 Entretiens

### A.2.1 Méthodologie des entretiens

Une série d'entretiens a été menée avec les acteurs institutionnels et les acteurs de la RDI du territoire. Le guide d'entretien ci-après a structuré les échanges avec les parties prenantes.

#### Volet PME et coopération transfrontalière

- **Freins à la coopération transfrontalière des PME (notamment PME innovantes)**
  - Quels sont selon vous les principaux freins à la coopération transfrontalière des PME, notamment des PME innovantes ? Quels sont leurs effets sur les PME
    - Freins culturels, linguistiques ?
    - Freins juridiques, administratifs ?

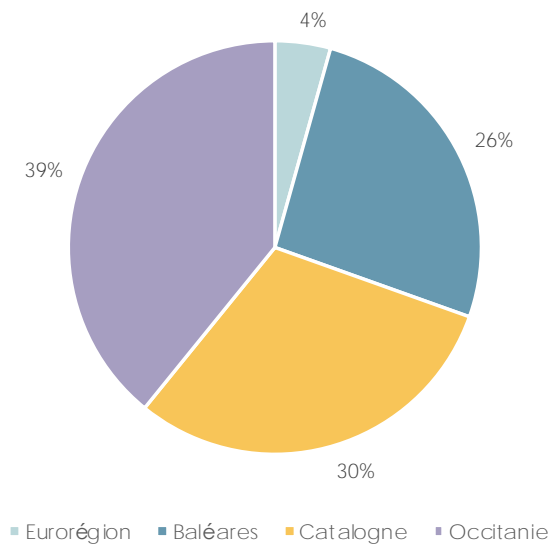


- Freins économiques, liés à la spécificité de l'innovation ?
- Autre
- Comment lever ces freins ?
  - Quelles propositions concrètes ? Votre structure a-t-elle travaillé sur ce sujet ?
  - Connaissez-vous des actions / acteurs qui travaillent sur ce sujet ? Avec quels résultats ?
- **Méthodologie pour notre mission**
  - Notre étude repose sur une enquête électronique à destination des entreprises : quels sont selon vous les relais de diffusion pour notre enquête (agence de développement économique, collectivités, CCI, pôles de compétitivité et clusters, etc.)

#### A.2.2 Profil des personnes consultées

Au total, 27 interlocuteurs au sein de 23 organismes différents ont été consultés. Sur les 23 organismes, 39 % étaient implantés en Occitanie, 30 % en Catalogne et 26 % aux Baléares.

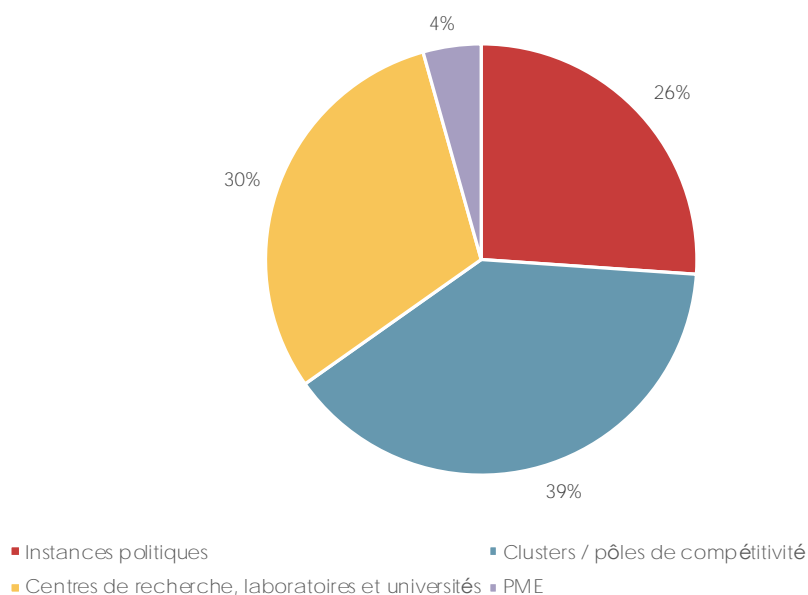
Région des organismes consultés (entretiens)



Parmi les organismes consultés, 39 % étaient des clusters ou pôles de compétitivité, 30 % des centres de recherche, laboratoires ou universités, 26 % des instances politiques et seulement 4 % avec des entreprises.



### Typologie des organismes consultés (entretiens)



Le tableau suivant présente les interlocuteurs auprès desquels ont été réalisés les entretiens.

Structure	Fonction	NOM / Prénom
AD'OCC	Secrétaire Général	BENAIM Pierre
AETIB – Agència d'Estratègia Turística de les Illes Balears	Responsable affaires européennes et formation	PICORNELL Marga
Agri Sud-Ouest Innovation	Chargé de projets R&D Innovation	NGUYEN THE Nicolas
Biocat	Directrice scientifique et affaires internationales	DABAN Montserrat
BIOIB – Cluster biotecnològic i biomèdic de les Illes Balears	Co-directrice et cheffe de projet	MIR Tanit
Castres-Mazamet Technopole	Responsable Innovation et Développement des Entreprises	PETER Yann
CEEC – Clúster de l'Energia Eficient de Catalunya	Directeur	RIBERA GRAU Francesc
CliQIB – Clúster de la Indústria Química de les Illes Balears	Technicienne	BAUMANN Kristin
Conseil Régional Occitanie	Chargée de mission Filière numérique	BALAGUE Audrey



	Chargée de mission Mobilité, Transports intelligents et Logistique	BARES-ARRU Élodie
CREDA – Centre de Recerca en Economia i Desenvolupament Agroalimentari	Directeur	ROIG Gil
Eurobiomed	Directrice	ROYERE Émille
Eurorégion Pyrénées Méditerranée	Directeur Général	BERNARD-SANS Xavier
	Responsable de projets Innovation, Recherche et Enseignement Supérieur	FABRA MESQUITA Sergio
	Responsable administratif et financier	PERIES Philippe
Fundació TIC Salut Social	Directeur	SALLENT Josue
Generalitat de Catalunya	Chargé de développement du programme d'innovation ACCIO	SANSALONI Joan
Govern Illes Balears	Directeur service Transfert de connaissances, DG Innovation	BEIDAS SOLER Omar
	Technicien, DG Innovation	CARTON COSTA Íñigo
ICAE – Institut Català d'Energia	Chef de division, gestion énergétique	ESCOBAR Joan Josep
IM2E – Institut Montpelliérain de l'Eau et de l'Environnement	Directeur	SERVAT Éric
IMEDEA – Institut Mediterrani d'Estudis Avançats	Directeur	BASTERRETXEA OYARZABA Gotzon
IRQUALIM – Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire d'Occitanie	Directeur	GINEBRE Pierre
IRTA – Institut de Recerca i Tecnologia Agroalimentaries	Coordinateur de projets stratégiques	FONTS Agustí
Pole Derbi	Directeur	CHARIER Gilles
Providentiel Coquillages	Fondateur	MOUKOKO Daniel
UIB – Universitat de les Illes Balears	Directeur de l'innovation et du transfert de technologie	ALORDA Bartomeu



## A.3 Enquête électronique

### A.3.1 Méthodologie de l'enquête

L'enquête électronique a été distribuée via le réseau des contacts recherche, innovation et développement de l'EPM. Elle a été envoyée en français et en catalan et a été réalisée entre le 21 avril et le 10 mai 2021 (2 relances ont été effectuées).

Le questionnaire de l'enquête est présenté ci-après. Les questions sont présentées en noir et les modalités de réponse en rouge. Elle a été organisée en plusieurs volets pour faciliter la lecture.

Tableau 1 – Enquête électronique

	Texte d'introduction
	<p>Proposition de texte à la signature de l'EPM Texte du mail permettant d'envoyer le lien aux partenaires</p> <p><i>Cher partenaire du développement et de l'innovation au sein de l'espace Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, Chère Madame, Cher Monsieur,</i></p> <p><i>L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée a décidé de réaliser une étude sur les freins à la coopération transfrontalière des PME du territoire. Il s'agit de mieux comprendre quels sont les obstacles que rencontrent le PME dans leur souhait ou dans la conduite d'un projet de coopération à l'échelle de l'Eurorégion, pour définir au mieux les stratégies d'appui à mettre en place.</i></p> <p><i>C'est à ce titre que nous vous sollicitons aujourd'hui. Pour comprendre les entreprises, nous avons besoin de les entendre. Nous réalisons donc une courte enquête électronique à destination des entreprises et comptons sur votre soutien pour y répondre, si vous êtes une entreprise et la diffuser largement auprès des <b>entreprises avec de votre réseau, notamment si elles sont impliquées ou souhaitent s'impliquer dans la coopération régionale.</b></i></p> <p><i>Le lien vers l'enquête est le suivant : <a href="https://fr.surveymonkey.com/r/TDCL5R2">https://fr.surveymonkey.com/r/TDCL5R2</a></i></p> <p><i>Nous vous remercions par avance.</i></p> <p><i>Pour toute question sur cette étude ou cette enquête, n'hésitez pas à contacter le cabinet Technopolis qui nous appuie dans cette démarche (<a href="mailto:aurelien.seawert@technopolis-group.com">aurelien.seawert@technopolis-group.com</a>)</i></p> <p><i>Sincères salutations,</i></p>
	Page d'accueil
	<p><i>Madame, Monsieur,</i></p> <p><i>L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée a décidé de réaliser une étude sur les freins à la coopération transfrontalière des PME du territoire. Il s'agit de mieux comprendre quels sont les obstacles que vous rencontrez dans votre souhait ou dans la conduite de votre projet de coopération à l'échelle de l'Eurorégion. Cette étude doit nous permettre de définir au mieux les stratégies d'appui à mettre en place.</i></p> <p><i>Tel est l'objet de la courte enquête électronique à laquelle vous vous apprêtez à répondre.</i></p> <p><i>Nous vous remercions par avance.</i></p>



	<p>Pour toute question sur cette étude ou cette enquête, n'hésitez pas à contacter le cabinet Technopolis qui nous appuie dans cette démarche (<a href="mailto:aurelien.seawert@technopolis-group.com">aurelien.seawert@technopolis-group.com</a>)</p> <p>Sincères salutations</p>
A	Présentation du répondant
A1	<b>Dans quelle région de l'Eurorégion se situe votre entreprise ?</b>
	<i>Question à choix unique</i>
	Occitanie
	Catalogne
	Baléares
	Autre
A2	Votre entreprise est-elle une PME ?
	<i>Question à choix unique</i>
	Oui
	Non
	Je ne sais pas ou ne souhaite pas répondre
A3	Quel sont les principaux secteurs d'activité de votre entreprise ?
	<i>Réponse en texte libre</i>
B	<b>Coopération régionale des entreprises de l'eurorégion</b>
B1	Avez-vous déjà initié <b>des actions de coopération transfrontalière au sein de l'eurorégion (ou plus largement) ?</b>
	<i>Question à choix unique</i>
	Oui
	Non
B2	Si oui, lesquels ?
	<i>Question à choix multiples</i>
	Participation à un projet conjoint de recherche et développement
	Participation à un projet permettant à une meilleure connaissance des acteurs du territoire, mise en réseau des acteurs de l'écosystème, etc.
	Participation à un projet permettant le transfert de connaissances et de technologies entre acteurs du territoire
	Autre, merci de préciser
B3	Avez-vous <b>l'intention de mener ou participer à des de coopération transfrontalière au sein de l'eurorégion (ou plus largement) ?</b>
	<i>Question à choix unique</i>
	Oui
	Non

B4	Si oui, lesquels ?	
	<i>Question à choix multiples</i>	
	Participation à un projet conjoint de recherche et développement	
	Participation à un projet permettant à une meilleure connaissance des acteurs du territoire, mise en réseau des acteurs de l'écosystème, etc.	
	Participation à un projet permettant le transfert de connaissances et de technologies entre acteurs du territoire	
	Autre, merci de préciser	
B5	Quelles sont / quelles étaient vos attentes dans cette coopération ?	
	<i>Matrice de réponse : de 1 à 5 : 1 = non pas du tout / 5 : oui, tout à fait</i>	
	De nouvelles connaissances sur les marchés, les techniques, les produits	
	De nouveaux partenaires de recherche et développement	
	De nouveaux partenaires économiques / sous-traitants	
	De nouveaux marchés, de nouveaux clients	
	Autre, merci de préciser	
<b>C</b>	<b>Freins à la coopération transfrontalière des entreprises de l'eurorégion</b>	
C1	Quels sont les freins que vous avez rencontrés / appréhendez dans cette démarche ?	
	<i>Matrice de réponse : de 1 à 5 : 1 = non pas du tout / 5 : oui, tout à fait</i>	
	Freins d'ordre culturel	Diversité linguistique
		Diversité culturelle
		Méconnaissance des acteurs et des partenariats potentiels
		Appréhension de la diversité, mauvaise image
	Freins géographiques	Éloignement géographique, difficulté d'accès
	Freins d'ordre réglementaire	Différence des réglementations
		Différence de fiscalité
	Freins d'ordre économique	Différentiels de salaires
		Différentiels de prix
		Manque d'incitation ou d'accompagnement des pouvoirs publics
	Freins spécifiques aux projets de coopération dans le champ de la RDI	Gestion de la propriété intellectuelle
		Application du droit des aides d'Etat
	Freins spécifiques rencontrés dans le cadre de projets soutenus par des fonds européens (notamment Interreg ou H2020)	Application de l'ordonnance de 2005 sur les marchés publics
		Complexité du montage de projet et des procédures d'instruction
		Gestion de trésorerie et délais de paiement

	Suivi administratif et financier des projets
	Autre : merci de préciser
C2	Quels sont les impacts que vous redoutez pour votre entreprise ou votre projet ?
	<i>Matrice de réponse : de 1 à 5 : 1 = non pas du tout / 5 : oui, tout à fait</i>
	Allongement des délais pour concevoir le projet
	Allongement des délais pour mettre en œuvre le projet
	Complexité trop grande
	Surcoûts importants
	Nécessaire recrutement / recours à expertise spécifique supplémentaire
	Découragement des partenaires
	Autre : merci de préciser
C3	De quels soutiens auriez-vous besoin ?
	<i>Matrice de réponse : de 1 à 5 : 1 = non pas du tout / 5 : oui, tout à fait</i>
	Appui à l'identification des bons partenaires
	Appui à la mise en relation
	Appui dans l'élaboration de votre projet
	Accompagnement technique
	Accompagnement juridique
	Accompagnement financier
	Appui à la recherche de financement
	Autre : merci de préciser
	Carte blanche
	Vous pouvez profiter de cette enquête pour nous faire part de tout autre élément sur la coopération transfrontalière des entreprises. Réponse en texte libre

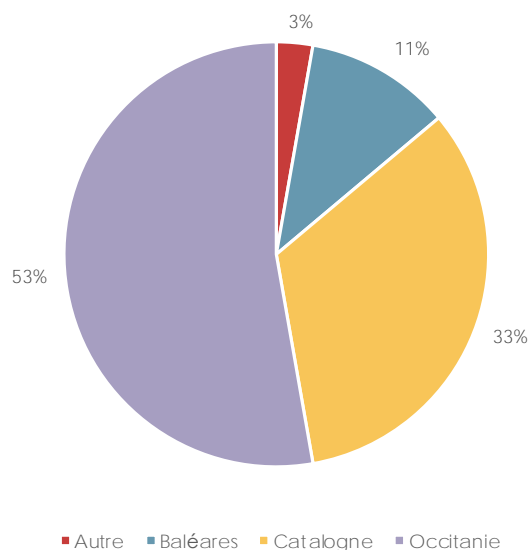
### A.3.2 Profils des répondants

On compte au final un nombre total de 64 réponses, 39 pour l'enquête en français et 25 pour l'enquête en catalan. Cependant, certains répondants n'ont pas rempli la totalité du questionnaire (s'arrêtant souvent à la première question) : il n'y a que 36 réponses complètes et donc exploitables (20 dans la version française et 16 dans la version catalane).

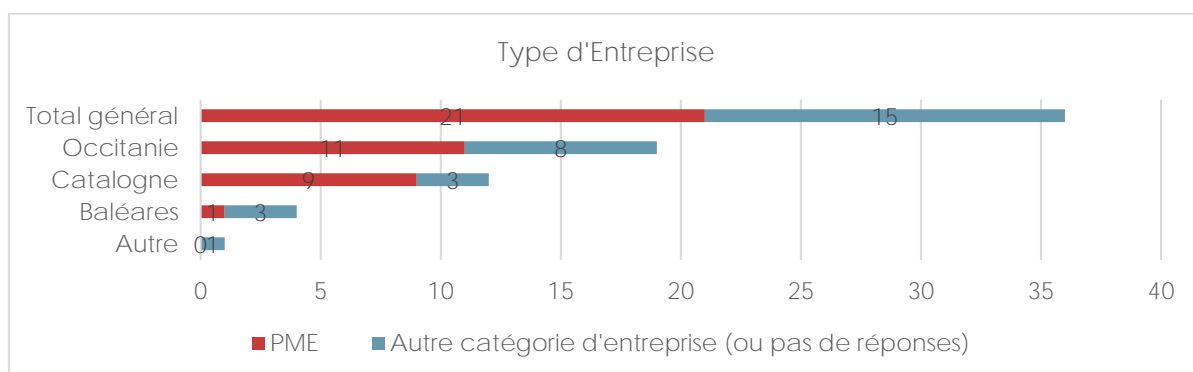
Le taux de réponse à cette enquête est faible mais s'explique d'une part par le public (les entreprises sont d'expérience des acteurs qui répondent peu à ce type de sollicitations) et d'autre part par le contexte de la pandémie Covid-19 dans lequel a été conduite cette enquête). Toutefois, des éléments très pertinents pour notre étude en sont sortis et permettent d'alimenter la réflexion de l'EPM et de ses partenaires.

53 % des répondants (19 entreprises) sont implantés dans la Région Occitanie, contre 33% (12 entreprises) pour la Catalogne, et seulement 4% (4 entreprises) pour les Baléares.

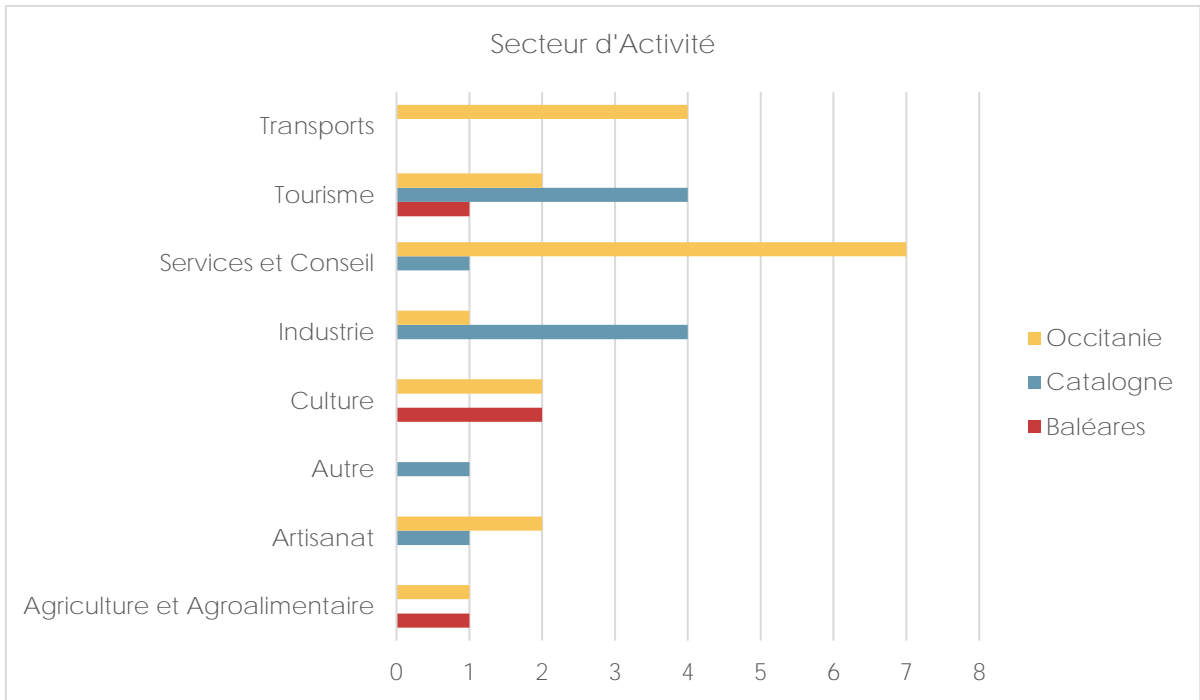
Région des répondants (enquête)



58% des répondants ont déclarés que leur entreprise était une PME, contre 28% qui ont déclaré que non. Parmi les répondants, c'est la Catalogne qui a la plus grosse part de PME.



La question étant en texte libre, les secteurs d'activités ont été répertoriés dans les 8 secteurs ci-dessous. La catégorie « autre » représente les secteurs de l'aéronautique ou de l'administration. Le secteur d'activité le plus représenté est celui des services et conseil (finance, audit, accompagnement des entreprises...), suivi de l'industrie (bâtiment, construction, métallurgie...), les transports, et le tourisme. Les répondants Catalans sont particulièrement dans les secteurs du tourisme et de l'industrie, tandis que les entreprises Occitanes sont majoritairement représentées dans les services et le conseil et les transports.





**technopolis**  
group 

[www.technopolis-group.com](http://www.technopolis-group.com)